

**COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du lundi 9 mars 2009 à 20 h 30**

**Membres** : Bonnet Serge, Calmon Bernard, Carrière Frédéric, Casadéi Marie Ange, Cassabois Marie Pierre, Doumergue Véronique, Faure Jacques, Lavergne Guillaume, Paréja Félix, Sirieys Sabine, Vaurs Marie Agnès.

Date de convocation : 3 mars 2009

Secrétaire de séance : Marie Pierre CASSABOIS

Le lundi 9 mars 2009 à 20 heures 30, le conseil municipal de MIERS s'est réuni à la salle de la mairie de Miers sous la présidence de Bernard CALMON Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Marie Ange Casadéi et Marie Agnès Vaurs excusée.

1. Approbation PV du 9 février

Chaque membre étant en possession du PV, Monsieur le Maire en rappelle les principaux points.

Aucune observation n'étant formulée, il est adopté et signé par les membres présents.

Mr le Maire indique que la somme de 20 000 euros a été attribuée au titre du FAPEC pour les travaux mairie.

1. Vote et approbation comptes administratifs et de gestion 2008.

Présentation des résultats du compte administratif assainissement qui se résume ainsi :

<b>section fonctionnement</b>	
montant dépenses	237 591.98 €
montant recettes	253 669.75 €
résultat de l'exercice	16 077.77 €
reprise excédent antérieur	99 587.02 €
<b>résultat cumulé</b>	<b>115 664.79 €</b>
<b>Section investissement</b>	
montant dépenses	77 288.47 €
montant recettes	60 656.58 €
résultat de l'exercice	-16 631.89 €
reprise déficit antérieur	-34 503.52 €
<b>résultat cumulé</b>	<b>-51 135.41 €</b>

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

Madame Marie Pierre CASSABOIS élue président de séance demande aux membres du conseil municipal de procéder au vote. Aucun vote contre, aucune abstention le compte administratif dressé par Mr le Maire et le compte de gestion établi par Mme RATEL sont approuvés à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à la présentation du compte administratif du budget assainissement qui se résume ainsi :

<b>section fonctionnement</b>	
montant dépenses	25 509.26 €
montant recettes	31 034.06 €
résultat de l'exercice	5 524.80 €
reprise excédent antérieur	17 361.21 €
résultat cumulé	22 886.01 €
<b>Section investissement</b>	
montant dépenses	18 036.66 €
montant recettes	18 306.25 €
résultat de l'exercice	269.59 €
reprise déficit antérieur	-3 226.30 €
résultat cumulé	-2 956.71 €

Monsieur le Maire s'étant retiré, il est procédé au vote.

Le conseil municipal à l'unanimité vote pour le compte administratif dressé par Mr le Maire et le compte de gestion dressé par le receveur municipal.

2. Résultats enquête publique terrain à Bouyrissac.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'enquête relative au déclassement et à l'aliénation d'une partie de terrain à Monsieur et Madame BOUZOU s'est déroulée du 16 février au 3 mars 2009.

Une seule observation a été enregistrée, celle de Mr BREL Alain de PIBRAC propriétaire avec son frère BREL Robert des parcelles AH 43-44 et 45, qui indique qu'il n'est pas contre le projet de déclassement et d'aliénation sous réserve de maintenir le passage pour un tracteur et sa remorque pour ses parcelles.

Au vu de ces remarques, le Commissaire enquêteur considérant :

- que le passage prévu sera d'une largeur de 2m90
- que la largeur du chemin en contrebas est plus étroite (2m30)
- que le projet d'aliénation ne restreint pas l'accès aux parcelles riveraines,

a émis un avis favorable à ce projet d'aliénation

Au vu des conclusions du commissaire enquêteur et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- émet un avis favorable au déclassement de cette partie de terrain tel que défini par document du géomètre du 25 octobre 2007,
- accepte l'aliénation de cette partie de terrain aux conditions convenues par délibération du 18 septembre 2007,

donne plein pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

### 3. Travaux mairie : lancement de la consultation pour phases 2 et 3

Jacques Faure fait part des travaux qui pourraient être réalisés : possibilité de condamner l'ouverture du bas, derrière la mairie (ancienne salle de bain), afin de retrouver une symétrie des ouvertures.

La façade principale pourrait être en pierres et les autres en crépis.

A voir pour supprimer les fils électriques et téléphone, et évacuation local sanitaire.

Contact avec le bureau d'études DORVAL pour lancer la consultation. Les travaux seront à réaliser après l'été.

Travail de réflexion à mener sur le monument aux morts par rapport aux travaux de visibilité du carrefour.

### 4. Compte rendu réunion avec le SATESE et GROUPAMA et suite à donner.

Mr le Maire donne un compte rendu de la réunion qui s'est déroulée à CAHORS le 26 février regroupant 5 communes qui rencontrent des problèmes avec les stations « EPARCO » et en présence du SATESE, de la DDEA et de GROUPAMA.

L'étude menée par le CEMAGREF en 2008 et publiée en 2009 établit sans ambiguïté la réalité d'un problème de conception responsable des dysfonctionnements constatés sur les stations d'épurations par « filtres à zéolite » de la société EPARCO. La préconisation principale de ce document technique établit qu'il est nécessaire de réduire la charge hydraulique admissible à 40 % de la charge nominale pour garantir un bon fonctionnement. Ceci est confirmé par l'expérience puisque, dans le département du LOT, les stations d'épuration ont toutes un remplissage compris entre 50 % et 60 % et elles présentent effectivement des dysfonctionnements avérés.

Interrogé sur le rôle du maître d'œuvre dans ce type de situation, Mr HYUNH de la DDEA précise que son rôle se borne à établir une analyse comparative des offres pour éclairer le choix du maître d'ouvrage. Le maître d'œuvre a ensuite la charge de suivre la bonne exécution des travaux. La garantie des performances est assumée par le constructeur/concepteur.

Mme DOLS informe que Groupama est l'assureur unique de toutes les collectivités concernées et, à ce titre, dans le cadre de son assistance juridique, hormis une franchise de 360 euros, l'assurance prendra à sa charge les coûts d'avocat et d'expertise technique.

Toutes les communes se déclarent favorables à une action en justice.

Chaque commune doit assigner la société EPARCO en justice au tribunal administratif de Toulouse. Pour cela Groupama adressera un modèle de délibération où figurera le nom de l'avocat désigné par la commune. Les communes ont intérêt à choisir le même.

Sur la question du protocole de remise en état des ouvrages de la commune de MIERS avec EPARCO : Mr le Maire indique que les avis sont partagés. La signature d'une convention pourrait être incompatible avec un recours en justice. La décision est donc reportée en attente de précisions par un juriste.

Un courrier sera adressé à la préfecture pour lui faire part des réelles difficultés devant lesquelles la commune se trouve, les permis de construire sont bloqués, et l'informer de la procédure judiciaire

Il est également fait part du dépôt d'une plainte auprès du Procureur.

### 5. Programme auto surveillance 2009 station d'épuration.

Pour permettre à la collectivité de remplir ses obligations en matière d'auto surveillance, le SATESE a adressé une proposition d'intervention établie dans le cadre de la convention signée le 27 octobre 2000. Le conseil autorise Mr le Maire à signer cette proposition dont le montant s'élève à 750.37 euros pour 2009.

### 6. Compte rendu réunion avec LOT HABITAT et suite à donner.

Rencontre avec Mr PAPET le 27 février pour le presbytère. Les travaux sont inscrits au programme pour 2009.

Il est prévu 3 logements dans le bâtiment principal dont 2 au rez-de-chaussée, 1 au 1<sup>er</sup> étage, (peut être un 4<sup>ème</sup> sous les combles) et un 1 logement dans un bâtiment annexe.

La mise à disposition des locaux fera l'objet d'un bail emphytéotique de 55 ans.

La commune devra se porter garant pour l'emprunt. Une délibération interviendra pour formaliser ce projet.

### 7. Point sur la voirie et travaux

Jacques Faure en donne la liste :

- remise en état du chemin de Bramefond
- arasement de la décharge déchets verts en vue de la clôture du site
- route de Floirac (2/3 seront réalisés en 2009).
- Mise en place d'un grillage le long du terrain de Mr DARNIS derrière les commerces
- Elagage 3 jours sur la commune en fin de mois.

### 8. Projet de création d'une Zone d'Aménagement Différé aux Fioux.

A la demande de la Communauté de communes une zone pourrait être délimitée autour du périmètre du site. Au cas où il y aurait vente de terrain, la communauté pourrait se porter acquéreur.

Point sur la DSP. Les candidats VIALLE ET CHAMPAGNE se sont désistés. La Communauté a donc contacté l'entreprise

qui avait répondu (oubli de la 2<sup>ème</sup> enveloppe). Une réponse doit parvenir d'ici la fin du mois de mars.

9. Questions diverses.

- LA SOURCE : Bernard Calmon et Félix Paréja font le point. Le SIVU devant la lenteur d'avancement du dossier et des contraintes budgétaires a décidé d'accorder un délai d'un mois à Mr POULAIN pour concrétiser le projet. Rencontre avec Mr POULAIN le 5 mars à ALVIGNAC

Participation de 2 sociétés civiles distinctes : 1 pour l'exploitation de l'eau,  
1 pour l'exploitation des terrains

Mr POULAIN s'est engagé à créer sous dizaine la SCI « La Source Salmière » et a précisé que pour négocier avec les banques il doit avoir en sa possession un pré-acte.

Le droit d'exploitation de l'eau se perd au bout de 3 ans de non exploitation. Date butoir le 11 août 2009.

Mr le Maire précise qu'il sera nécessaire lors du vote du budget d'inscrire une participation pour le SIVU MIERS ALVIGNAC dont le montant est calculé au prorata de la population entre Miers et Alvignac.

90 000 € x441 habitants/1106 = 35 884.17 euros env.

Cette somme correspond à une ligne de trésorerie à rembourser fin juin, à une annuité d'emprunt fin juillet, aux taxes foncières et à des honoraires d'avocat ...

- ECLAIRAGE PUBLIC

Mr le Maire indique qu'il a reçu le représentant de l'entreprise EPEG réseaux remplaçant de Mr BARTHEZ entreprise NACELEC. Reprise du contrat dans les mêmes conditions, soit 948 euros HT par an.

Le conseil propose de contacter INEO.

- Prochaines réunions :

Bulletin communal le 17 mars 20 h 30

Commission finances le 18 mars à 20 h30 et le 25mars avec Mme Ratel receveur municipal à 14 heures

Conseil municipal pour vote du budget le 30 mars à 20 h30.

- POCHETTES SENTIERS

Guillaume LAVERGNE indique que la Communauté va éditer des pochettes de randonnées, il propose que la commune en achète quelques unes pour mettre en vente à l'agence postale.

Véronique DOUMERGUE au nom du comité des fêtes remercie les personnes qui ont participé au repas du 8 mars. Elle fait part de la réunion avec les autres associations. Ces associations rencontrent les mêmes problèmes. Il a été décidé que le plat principal sera fait par un traiteur pour que la fête se réalise.

Fin de séance o h

Calmon Bernard,

Cassabois Marie Pierre,

Doumergue Véronique,

Faure Jacques,

Bonnet Serge,

Carrière Frédéric,

Casadéi Marie Ange,

Lavergne Guillaume,

Paréja Félix,

Sirieys Sabine,

Vaurs Marie Agnès.